VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz IARD, entreprise régie par le code des assurances, société anonyme au capital de 991.967.200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°542 110 291, et dont le siège social est situé, 1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex :

Certifie que la Société :

BSL LYON (RCS 833022684)
Immeuble le Fontenoy
96 Bd Vivier Merle
69003 LYON
Et ce, en qualité d'assuré additionnel sur la police souscrite par la
Société BSL MARSEILLE

est titulaire, par notre intermédiaire **:**

d'une police n° **38.054.963** garantissant les conséquences pécuniaires de la RESPONSABILITE CIVILE pouvant lui incomber à la suite de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités telles que définies ci-après :

1-2-3 Prestations de sécurité en tous lieux et avec tous moyens matériels, nécessaires à la surveillance, au gardiennage, au contrôle, à la protection de tous biens meubles ou immeubles ainsi que celle des personnes dont la sécurité y est directement ou indirectement liée.
Toutes modalités d'exercice de ces activités, telles que surveillance directe, itinérante ou statique, rondes, télédétection, télésurveillance, vidéosurveillance, télésécurité, interventions, gardiennage avec chiens, etc.

Prévention de tous les types de risques, tels que vols, cambriolages, dégradations, vandalisme, incendie, fuites d'eau ou de gaz, pollutions accidentelles, pannes, explosions, risques industriels, etc.

M O N T A N T D E S G A R A N T I E S

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION, PENDANT TRAVAUX, PRESTATIONS (par sinistre)

DOMMAGES CORPORELS ..... 10.000.000 €
Dont :
. Empoisonnements, intoxications alimentaires ..... 1.000.000 €
. Dommages aux préposés de l'assuré (dommages corporels et matériels accessoires) ..... 3.500.000 € par année d'assurance

MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (y compris vol par préposés) ..... 10.000.000 €
Dont :
. Dommages immatériels non consécutifs ..... 2.000.000 €
. Atteintes accidentelles à l'environnement (y compris Corporels) ..... 1.000.000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE, APRES TRAVAUX, PRESTATIONS, LIVRAISONS (par sinistre et par année d'assurance)

DOMMAGES CORPORELS, MATERIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS (Y compris : « Pertes de clés ») ..... 10.000.000 €
Dont :
. DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS ..... 3.000.000 €

DEFENSE ET RECOURS ..... 10.000 € par litige et 20.000 € par année d'assurance

La présente attestation, valable du 01.01.2025 au 31.12.2025, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.
Fait à St Denis, Le 13.12.2024

VERSPIEREN
COURTIER EN ASSURANCES
Professionnels de la Sécurité
15 rue du Landy
93210 SAINT-DENIS
Tél. 01 49 64 10 64 - www.verspieren.com
N° ORIAS : 07 001 542 - www.orias.fr